



CTB

RAPPORT FINAL

FONDS D'ETUDES ET D'EXPERTISES

TABLE DES MATIÈRES

FICHE DE SYNTHÈSE	5
1 HISTORIQUE DE LA PRESTATION.	6
2 OBJECTIF SPÉCIFIQUE DE LA PRESTATION	7
3 ETUDES FINANCIÉES SUR LE FEE (CLASSÉES SELON LES SECTEURS ET LES INSTITUTIONS BÉNÉFICIAIRES)	8
3.1 Secteur de l'Agriculture	8
3.1.1 Ministère de l'Agriculture	8
3.1.2 ONSSA	8
3.1.3 ORMVAO	8
3.2 Secteur de la Santé	8
3.2.1 CNOPS	8
3.2.2 ANAM	8
3.3 Secteur de l'Eau et de l'Environnement	9
3.3.1 ONEP	9
3.3.2 Département de l'Eau :	9
3.3.3 Agence du Bassin Hydraulique du Souss Massa Drâa	9
3.3.4 Département de l'Environnement :	9
3.4 Secteur de la Formation	9
3.4.1 Département de la FP	9
3.4.2 Université Mohammed 1er	9
3.5 Secteur Infrastructure de base	9
3.5.1 Ministère de l'Équipement et du Transport.	9
3.6 Autres secteurs & Bénéficiaires	9
3.6.1 Ministère de l'Enseignement Supérieur	9
3.6.2 ENIM	10
4 CONTRÔLE ET SUIVI DE L'UTILISATION DU FONDS	11
5 COMMENTAIRES & ANALYSES	12
5.1 Mise en œuvre de la prestation de coopération	13
5.2 Leçons à tirer de l'expérience de la prestation	13
6 CONCLUSIONS	14

7	FICHES DESCRIPTIVES DES PRINCIPALES ÉTUDES IMPUTÉES AU FEE	15
7.1	Mission d'accompagnement de l'Agence de Formation Professionnelle du port d'ANVERS (APEC) pour la création du centre de formation professionnelle au port de Tanger Med - Première étape de la mission : Mission d'analyse du projet	15
7.2	Organisation d'un atelier régional PAGER à Agadir par l'Agence du Bassin Hydraulique du Souss Massa Drâa	16
7.3	Etude sociologique « ligne de base » dans la commune de Oujjane	16
7.4	Etude d'identification d'un projet de développement de la formation par apprentissage dans la région Nord du Maroc (Rif Central)	17
7.5	Etude d'opportunité et des préalables d'organisation nécessaires à la mise en place d'un système d'information et de la GMAO dans les SLM	17
7.6	Etude d'opportunité et des préalables d'organisation nécessaires à la mise en place d'un système d'information et de la GMAO dans les SLM	Error! Bookmark not defined.
7.7	Gestion intégrée des déchets verts agricoles et du fumier dans la zone maraîchère du Souss Massa	18
7.8	Forum d'échange et de concertation autour du rôle que pourrait jouer la diaspora marocaine de Flandre dans le développement de la Région de l'Oriental	19
7.9	Assistance technique visant l'élaboration de normes marocaines pour les dattes et leurs produits transformés	20
7.10	Mise en place d'une cellule de communication de proximité pour le milieu rural	21
7.11	Etude relative à l'identification des futurs partenaires d'un Centre d'Excellence en Maintenance Assistée par les Technologies d'information et de Communication « CEMATIC »	22
7.12	Recrutement d'un expert en stratégie sectorielle institutionnelle et en développement durable	23
7.13	Mission d'accompagnement par un cabinet pour la mise en place de gestion de risque	Error! Bookmark not defined.
7.14	Expertise et organisation de Conférences de Consensus National sur les protocoles de soins	
7.15	Etude du Barrage Souterrain de Taghbalt dans la Province de Zagora	
7.16	Evaluation du FRAB	
7.17	Organisation d'un colloque international sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, sous le thème « le développement des énergies renouvelables dans l'oriental marocain : potentialités et perspectives »	
7.18	Etude d'identification d'un programme d'alimentation en eau potable des populations rurales de la province de Tiznit (PAGER –Tiznit	
7.19	Mission d'évaluation technique et financière du projet d'assainissement liquide de la ville de Tarfaya	

7.20 Etude visant l'élaboration d'un plan d'action stratégique intégré CNOPS-Mutuelles 2010-2013

7.21 Analyse de l'économie politique de la réforme du secteur de l'irrigation

7.22 Etude de faisabilité du projet "Agriculture Solidaire et intégrée au Maroc"

7.23 Faisabilité pour la mise en œuvre d'actions pilotes de conseil de gestion agricole dans le cadre du « Plan Maroc Vert »

7.24 Etude de faisabilité du projet de renforcement et modernisation des outils informatisés de valorisation des données du contrôle laitier au Maroc

7.25 ONSSA :Organisation les 18 et 19 septembre 2012 d'un atelier national sur l'accord sanitaire et phytosanitaire de l'OMC

Fiche de Synthèse

- **Pays :** MAROC
- **Secteur et sous-secteur CAD :** Divers
- **Institution nationale ou régionale :** Ministère de l'Economie et des Finances,
Direction du Budget
- **Agence d'exécution :** CTB, Agence Belge de Développement
- **Durée de la prestation (selon CS) :** 60 mois
(prolongé par EL du 23/07/2010 jusqu'au 5 janvier 2013)
- **Date de démarrage de la prestation:** 6 janvier 2003 **(selon CS)**
- **Date de clôture de la prestation :** 5 janvier 2013
(selon Echange de Lettres du 23 juillet 2010)
- **Modalités de gestion de la prestation :** cogestion et régie
- **Budget total de la prestation :** 1.467.394,73 EUR
- **Dépenses totales de la prestation** **1.042.807,83 EUR**
- **Reliquat budgétaire** **424.586,90 EUR**

1 HISTORIQUE DE LA PRESTATION.

Un Arrangement Particulier entre le Royaume du Maroc et le Royaume de Belgique a été signé le 20 avril 1989 pour la mise en œuvre d'un Fonds d'études et d'expertises. Une enveloppe de 50 000 000 BEF (1 239 467 Euros) a été allouée à ce Fonds, cette enveloppe a été portée au terme de plusieurs échanges de lettres à 235 000 000 BEF (soit l'équivalent de 5 825 498 Euros).

Le Fonds d'Etudes et d'Expertises a été destiné initialement au financement des études de pré-investissement, y compris les études d'identification et de faisabilité relatives aux projets à réaliser au Maroc, ainsi que les expertises liées à la réalisation de ces projets.

Au 31 décembre 2002, le montant total des engagements imputés sur le fonds était de l'ordre de 1 842 369,25 Euros.

Ces engagements ont été affectés au financement de 11 études dans divers secteurs de l'économie et réalisées au profit de l'ONEP, de l'ORMVAO et de certains départements ministériels.

Le montant total des utilisations effectuées au titre des études imputées sur le FEE, s'élève à 1 573 867,72 Euros et un reliquat bancaire des fonds transférés et non utilisés s'est dégagé

- 455 155,46 Euros sur le compte ouvert à la Banque Nationale de Belgique,
- 1 021 509,63 DH (soit 92.611,93 Euros) sur le compte ouvert à Bank Al Maghrib.

Le 06 janvier 2003, une nouvelle convention spécifique a été signée, et une nouvelle enveloppe d'un montant de 919.627,34 euros a été affectée au fonds

- 867 627,34 euros de contribution financière
- 52.000 euros de frais spécifiques liés à l'exercice de la coresponsabilité administrative, financière et technique.

Cette nouvelle enveloppe vient s'ajouter aux reliquats des comptes ouverts à la Banque Nationale de Belgique et à Bank Al Maghrib cités plus haut et porte le budget global du projet à 1.467.394,73 euros

Cette convention spécifique a été amendée par échange de lettres en 2008 et en 2010. Les amendements ont porté sur les points suivants :

- la prorogation de la convention spécifique pour une durée supplémentaire de 60 mois ; et
- la modification de certaines clauses de la convention afin de permettre au Ministère de l'Economie et des Finances et à l'Attaché de coopération au Développement de confier à la Coopération Technique Belge (CTB) le pilotage de certaines études, séminaires ou ateliers.

2 Objectif spécifique de la prestation

La Convention spécifique entre le Royaume du Maroc et le Royaume de Belgique relatif au financement des études et des expertises du 06 janvier 2003 a pour objectif principal de financer les actions suivantes:

- études ou expertises de renforcement et de modernisation des administrations publiques ainsi que les établissements publics ;
- études d'identification de projets ou de programmes de coopération
- préparation de cahiers de charges pour des études d'identification pour lesquelles les administrations n'ont pas l'expertise nécessaire ;
- frais d'expertise liés à la réalisation des programmes et projets de coopération ;
- séminaires et ateliers liés à la coopération bilatérale entre les deux pays.

En général, le FEE a contribué depuis sa mise en œuvre à la conduite de plusieurs expertises et études pertinentes.

En effet, depuis la signature de la convention spécifique en 2003, Plusieurs études ont été financées sur le Fonds d'Etudes et d'Expertises.

Les partenaires dans la réalisation desdits projets sont l'ONEP, Le Ministère de l'Agriculture, l'ORMVAO, la CNOPS, l'ANAM, le département de la Formation Professionnel, Ministère de l'Equipement, l'ONSSA, l'ENIM, le département de l'Environnement, Département de l'Eau, l'Université Mohammed 1er, l' Agence Spéciale Tanger Méditerranée et l'Agence du Bassin Hydraulique du Souss Massa Drâa

3 Etudes financées sur le FEE (classées selon les secteurs et les institutions bénéficiaires)

3.1 Secteur de l'Agriculture

3.1.1 Ministère de l'Agriculture

- 3.1.1.1 Périmètre de Mise en Valeur du Bour de Oujjane, Province de Tiznit (PMVB)- Atelier de planification
- 3.1.1.2 Etude « ligne de base » Oujjane
- 3.1.1.3 Etude d'assistance technique visant l'élaboration de normes marocaines pour les dattes et leurs produits transformés
- 3.1.1.4 Mise en place du plan de gestion de risques et la formation
- 3.1.1.5 Etude de faisabilité du projet "Agriculture Solidaire et intégrée au Maroc"
- 3.1.1.6 Analyse de l'économie politique de la réforme du secteur de l'irrigation
- 3.1.1.7 Faisabilité pour la mise en œuvre d'actions pilotes de conseil de gestion agricole dans le cadre du « Plan Maroc Vert »
- 3.1.1.8 Etude de faisabilité du projet de renforcement et modernisation des outils informatisés de valorisation des données du contrôle laitier au Maroc
- 3.1.1.9 Financement d'une assistance technique internationale

3.1.2 ONSSA

- 3.1.2.1 Organisation les 18 et 19 septembre 2012 d'un atelier national sur l'accord sanitaire et phytosanitaire de l'OMC

3.1.3 ORMVAO

- 3.1.3.1 Etude d'avertissement à l'irrigation dans la Vallée du Draâ (AVIRDRAA II)

3.2 Secteur de la Santé

3.2.1 CNOPS

- 3.2.1.1 Etude visant l'élaboration d'un plan d'action stratégique intégré CNOPS-Mutuelles 2010-2013
- 3.2.1.2 Etude : mise en place du plan de gestion de risque
- 3.2.1.3 Mission d'accompagnement par un expert pour l'élaboration du cahier des charges afférent au plan de gestion du risque et pour la dispense de la formation liée à la gestion de risque

3.2.2 ANAM

- 3.2.2.1 Expertise et Organisation de Conférences de Consensus National sur les protocoles de soins

3.3 Secteur de l'Eau et de l'Environnement

3.3.1 ONEP

- 3.3.1.1 Etude de la communication de proximité pour le milieu rural – ONEP
- 3.3.1.2 Mission d'identification du programme d'alimentation en eau potable des populations rurales de la province de Tiznit « PAGER –Tiznit ».
- 3.3.1.3 Projet d'assainissement liquide de la ville de Tarfaya

3.3.2 Département de l'Eau :

- 3.3.2.1 Etude du Barrage souterrain de Taghbalt dans la province de Zagora

3.3.3 Agence du Bassin Hydraulique du Souss Massa Drâa

- 3.3.3.1 Organisation d'un atelier régional de capitalisation sur le PAGER dans le Souss-Massa-Draâ

3.3.4 Département de l'Environnement :

- 3.3.4.1 Gestion intégrée des déchets verts agricoles et du fumier dans les zones maraîchères du Souss-Massa – Atelier de planification

3.4 Secteur de la Formation

3.4.1 Département de la FP

- 3.4.1.1 Etude d'identification d'un projet de développement de la formation par apprentissage dans la région Nord du Maroc (Rif Central)

3.4.2 Université Mohammed 1er

- Organisation d'un Forum des Compétences Marocaines de Flandre, contribution au développement durable de la Région de l'Oriental ; les 12 et 13 mai 2011 ; diaspora et développement (1ère édition)
- Organisation d'un colloque international sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, sous le thème «le développement des énergies renouvelables dans l'oriental marocain : potentialités et perspectives »

3.5 Secteur Infrastructure de base

3.5.1 Ministère de l'Equipement et du Transport.

- 3.5.1.1 Etude d'opportunité et des préalables d'organisation nécessaires à la mise en place progressive d'un système d'information et de la Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) dans les Services Logistiques et Matériel (SLM) Agence Spéciale Tanger Méditerranée.
- 3.5.1.2 Mission d'accompagnement de l'Agence de Formation Professionnelle du port d'ANVERS (APEC) pour la création du centre de formation professionnelle au port de Tanger Med Première étape de la mission : Mission d'analyse du projet.

3.6 Autres secteurs & Bénéficiaires

3.6.1 Ministère de l'Enseignement Supérieur

- 3.6.1.1 Evaluation FRAB

3.6.2 ENIM

3.6.2.1 Etude de faisabilité d'un Centre d'Excellence en Maintenance Assistée par les Technologies de l'Information et de Communication

4 Contrôle et suivi de l'utilisation du Fonds

Pour la partie marocaine, le Ministère de l'Economie et des Finances est l'Ordonnateur national et le responsable des opérations administratives et comptables relatives aux interventions qui font objet du Fonds. Il est également coordinateur des diverses instances marocaines.

Pour toute opération le Gouvernement du Royaume du Maroc devait désigner l'instance déléguée pour la réalisation des études et expertises et d'autre part l'entité qui se chargerait du suivi et du contrôle technique de l'exécution de chaque étude et expertise.

Le Représentant Résident de la CTB à Rabat est désigné comme Co-ordonnateur, chargé de liquider et d'ordonnancer les dépenses imputables au financement belge.

Pour se rendre compte de l'état d'avancement du FEE des rapports sont établis aussi bien par la CTB que par le Ministère de l'Economie et des Finances.

En effet, des rapports annuels sont élaborés par la CTB et transmis à l'attaché de la coopération au Développement auprès de l'Ambassade de Belgique à Rabat et à la CTB Bruxelles.

D'autres rapports d'exécution sont établis par le Ministère de l'Economie et des Finances, incorporant toutes les données sur les études imputées sur le FEE en préparation des réunions de la Structure Mixte de Concertation Locale SMCL.

Les dépenses du projet sont ventilées comme suit

Objet	Montant (€)
Budget de l'intervention	1,467,394.73
Dépenses totales	1,042,807.83
Assainissement Khémisse et Tiflet	60,217.59
Etude d'identification d'un programme d'alimentation en eau potable des populations rurales de la province de Tiznit (PAGER –Tiznit)	44,021.74
Assainissement Essaouira	138,957.65
Etude relative à l'identification des futurs partenaires d'un Centre d'Excellence en Maintenance Assistée par les Technologies d'information et de Communication « CEMATIC »	14,163.52
Prolongation étude avertissement à l'irrigation	36,067.45
Périmètre de mise en valeur de Oujane - Atelier de planification	1,779.02
Mise en place d'une cellule de communication de proximité pour le milieu rural	58,009.32
Expertise et organisation de Conférences de Consensus National sur les protocoles de soins	96,492.05
Gestion intégrée des déchets verts agricoles et du fumier dans la zone maraîchère du Souss Massa	3,217.85
Etude du Barrage Souterrain de Taghbalt dans la Province de Zagora	49,135.17
Etude d'identification d'un projet de développement de la formation par apprentissage dans la région Nord du Maroc (Rif Central)	16,306.24
Organisation d'un atelier régional PAGER à Agadir par l'Agence du Bassin Hydraulique du Souss Massa Drâa	8,547.66
Etude sociologique « ligne de base » dans la commune de Oujjane	14,623.77
Evaluation finale FRAB1	17,019.40
Etude d'opportunité et des préalables d'organisation nécessaires à la mise en place d'un système d'information et de la GMAO dans les SLM	37,923.25
Etude visant l'élaboration d'un plan d'action stratégique intégré CNOPS-Mutuelles 2010-2013	62,435.92
Organisation d'un colloque international sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique	14,779.87
Recrutement d'un expert en stratégie sectorielle institutionnelle et en développement durable	60,763.88
Mission d'accompagnement de l'Agence de Formation Professionnelle du port d'ANVERS (APEC) pour la création du centre de formation professionnelle au port de Tanger Med	19,999.89
Forum d'échange et de concertation autour du rôle que pourrait jouer la diaspora marocaine de Flandre dans le développement de la Région de l'Oriental	17,891.82
Assistance technique visant l'élaboration de normes marocaines pour les dattes et leurs produits transformés	61,935.96
Analyse de l'économie politique de la réforme du secteur de l'irrigation du secteur de l'irrigation	61,049.21
Etude de faisabilité du projet "Agriculture Solidaire et intégrée au Marocsolidaire et intégrée au Maroc"	43,223.77
ONSSA :Organisation les 18 et 19 septembre 2012 d'un atelier national sur l'accord sanitaire et phytosanitaire de l'OMC	9,103.31
Etude de faisabilité du projet de renforcement et modernisation des outils informatisés de valorisation des données du contrôle laitier au Maroc modernisation du contrôle laitier	48,870.67
Faisabilité pour la mise en œuvre d'actions pilotes de conseil de gestion agricole dans le cadre du « Plan Maroc Vert »	32,797.49
Frais administratif, différence de change et autre expertise	13,474.35
Reliquat budgétaire	424,586.90

5 Commentaires & Analyses

5.1 Mise en œuvre de la prestation de coopération

Le FEE est peu connu : le montant alloué au fonds est relativement important, or les engagements restent faibles, il s'agit de petites interventions avec des budgets très réduits. Cette tendance de choix de projets à budget inférieur de 62.500 euro est liée à l'article 5 de la Convention Spécifique qui stipule que d'une part si « l'estimation du coût de l'étude ou expertise est supérieur à 62 500 € l'accord de la DGCI - Bruxelles sera requis » et d'autre part « que sauf dérogation notifiée officiellement par les deux parties, le dossier technique de chaque étude ou expertise dont le coût estimé hors taxe est supérieur à 125 000 €, sera soumis à une expertise d'instruction aux fins de rédiger ou confirmer les termes de référence, le coût et la durée estimée de ladite étude ou expertise. »;

Gestion de délai : Certaines études ne respectent pas les délais d'exécution à cause de sous-estimation des prix ou manque d'expertise comme le cas de la dernière étude avec la CNOPS des appels d'offres infructueux.

Lenteur de démarrage : Certaines projets démarre très lentement à cause des fois de la spécificité de l'étude et d'autre fois à cause des retards dans l'envoi de la demande d'ouverture de fonds de concours ou d'une sous évaluation du coût du projet.

5.2 Leçons à tirer de l'expérience de la prestation

De chaque projet on peut tirer des leçons différentes avec un impact et une durabilité des résultats variables.

Première leçon : pour une mobilisation efficace de l'enveloppe allouée à ce fonds, il est nécessaire que les principales administrations responsables des secteurs prioritaires de la coopération maroco-belge soient informée de l'existence du Fonds et de ses objectifs.

Dans le même sens, et pour faire connaître le fonds dans les régions prioritaire de la coopération maroco-belge, il est nécessaire de distribuer une brochure d'information sur le FEE dans les régions concentration de la coopération belge (Souss-Massa-Draâ, le Nord et l'Oriental), qui abritent les projets financés par la Belgique

Deuxième leçon : pour éviter la lenteur dans l'exécution de certaines études ou expertises, il est important d'élaborer : un **manuel de procédures et de mise en œuvre**.

Troisième leçon pour certaines études ou expertises qui nécessitent une certaine célérité dans l'exécution, comme c'est le cas pour des ateliers, les séminaires ou autres, qu'elles soient gérés directement par la CTB selon ses procédures et sous sa seule responsabilité (c'est-à-dire en régie).

6 Conclusions

Ces dernières années, des efforts remarquables ont été effectués par le Ministère de l'Economie et des Finances et par la CTB pour faire reconnaître ce fonds aux différents départements ministériels et établissements publics et ces objectifs, ce qui explique l'augmentation importante des engagements et des décaissements.

Le Fonds a permis de contribuer activement au développement économique et social du Maroc à travers la réalisation d'une part, de la politique belge en matière de la coopération et d'autre part favoriser le transfert de technologie et de savoir-faire entre les deux pays, et avoir un impact favorable sur le développement de leurs activités économiques.

Le fonds a permis de jouer un rôle très important dans la collaboration entre le Maroc et la Belgique dans les différentes étapes du cycle du projet :

- La préparation et l'appui technique au développement d'une politique de coopération ;
- L'appréciation du niveau d'atteinte des objectifs et résultats attendus du projet.
- L'identification de projets peut être appuyé par le fonds ;
- Des évaluations finales ou la capitalisation des expériences peut être financée par le Fonds.
- La mobilisation d'expertises spécifiques

7 Fiches descriptives des principales études imputées au FEE

7.1 Mission d'accompagnement de l'Agence de Formation Professionnelle du port d'ANVERS (APEC) pour la création du centre de formation professionnelle au port de Tanger Med - Première étape de la mission : Mission d'analyse du projet

A- Cadre général de la mission

La mission porte sur une assistance technique de l'APEC à l'Autorité Portuaire du Port Tanger Med (TMPA) en vue de la création du centre de formation professionnelle du port Tanger Med, Tanger Med Trainings, et ce conformément au protocole d'accord signé entre l'APEC et TMPA le 25 novembre 2009.

Ce centre porte sur la formation, la reconversion et le perfectionnement des ouvriers, techniciens et techniciens supérieurs dans les métiers des terminaux portuaires et des zones logistiques et également la formation des cadres administratifs pour le métier d'autorité portuaire.

Cette mission comporte quatre étapes :

- 1- mission d'analyse du projet
- 2- étude du programme de support des cursus pédagogiques de Tanger Med Trainings ;
- 3- la formation d'instructeurs du centre Tanger Med Trainings à Anvers ; et
- 4- l'assistance aux instructeurs de Tanger Med Trainings par des spécialistes d'entraînement anversoises lors des premières séances de formation du centre Tanger Med Trainings.

B- 1ère étape de la mission à financer sur le FEE

a- objet de la mission

La première étape (mission d'analyse du projet) à financer sur le FEE consiste à recueillir et collecter l'ensemble des informations et besoins afin d'élaborer un rapport d'établissement conditionnant la réalisation des étapes suivantes.

La mission d'analyse comprend les activités suivantes :

- mise en revue du projet.
- entretien avec les parties prenantes du projet à savoir les responsables de TMPA, concessionnaires et opérateurs du port Tanger Med et aussi les Partenaires de la Formation professionnelle pour recueillir, actualiser les besoins en formation professionnelle et répertorier toutes les fonctions portuaires et logistiques.
- élaboration d'un rapport d'analyse préliminaire comprenant des propositions des mesures correctrices pour la création d'un centre de formation professionnelle.
- élaboration d'un rapport d'établissement de la mission.
- présentation du rapport global de la première étape.

d- Coût de la mission

Le financement de la mission a été évalué à un montant de 20.000,00 €.

Le coût réel de la mission est de 19.999,90 €.

7.2 Organisation d'un atelier régional PAGER à Agadir par l'Agence du Bassin Hydraulique du Souss Massa Drâa

L'Agence du Bassin Hydraulique (ABH) du Souss Massa Drâa souhaite faire profiter plusieurs acteurs économiques de son expérience acquise durant l'exécution des projets PAGER exécutés dans le cadre de la coopération maroco-belge, dans la région Souss-Massa-Drâa, en organisant un atelier régional à Agadir.

Objectif de l'atelier

Le principal objectif de l'atelier est la capitalisation des expériences des projets d'eau potable réalisés au milieu rural (acquis, faiblesses, opportunités...) et à échanger les leçons apprises.

De façon plus détaillée, le séminaire devra répondre aux objectifs suivants :

- Adéquation entre les ressources en eau et les besoins en eau ;
- Rôle des Equipes mobiles d'animation au niveau de l'exécution et de la gestion des projets ;
- Evaluation des outils et techniques développés au niveau de l'exécution et de la gestion des projets ;
- Rôle et contribution des communes et associations et autres partenaires éventuels ;
- Paramètres intervenants dans la problématique du coût de l'eau ;
- Suivi des projets après réalisation –capitalisation des données.

Participants

Le séminaire a réuni les acteurs locaux, associations, communes, ABH, Direction Générale de l'Hydraulique, ONEP, entrepreneurs, bureaux d'études, assistance technique de la CTB ...) et nationaux (Direction Générale de l'Hydraulique, DGGEAP) et des acteurs internationaux : l'Ambassade de Belgique, la CTB et la KFW et la JICA qui sont actifs dans la région.

Environ 35 participants à l'atelier essentiellement de la région d'Agadir et de Rabat.

Coût de l'atelier

Le financement de l'atelier a été évalué à un montant de 150 000 DH.

Le coût réel de l'atelier est d'un montant de 8 547,66 €.

7.3 Etude sociologique « ligne de base » dans la commune de Oujjane

Objectifs de l'étude

- Obtenir une photographie de la situation avant projet, afin de disposer d'un cadre de référence pour apprécier les résultats ;
- Connaître les conditions qui préexistent au projet, afin de confirmer le degré de réalisme des objectifs quantitatifs formulés et la révision de ceux-ci dans un sens ou dans un autre
- déboucher sur une caractérisation du groupe cible et la délimitation de catégories de pauvreté relative avec leurs indicateurs respectifs
- connaître certaines variables sociologiques et fournir des outils pour adapter l'intervention et ses stratégies en fonction de l'objectif à atteindre.

Grandes lignes de l'étude

L'étude doit être articulée autour des grandes lignes suivantes :

- caractéristiques démographiques et sociologiques
- accès à la terre et à l'eau
- production agricole
- arboriculture

- élevage
- aspects environnementaux
- transformation
- systèmes de production, comptes d'exploitation et revenus
- marché de Oujjane
- Aspects organisationnels
- Aspects de genre
- Ecole d'Oujjane
- Direction Provinciale d'Agriculture

Coût de l'étude

Le financement de l'étude « ligne de base », au profit du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, est dans la limite de 200 000 DH soit l'équivalent à 18 181,00 euros.

Le coût réel de l'étude « ligne de base », au profit du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime est de 14 623,77 euros.

7.4 Etude d'identification d'un projet de développement de la formation par apprentissage dans la région Nord du Maroc (Rif Central)

I Objectif de l'étude

La mission a pour objet d'identifier un projet de coopération pour le développement de la formation par apprentissage dans le Rif Central, en vue de contribuer à l'amélioration de l'insertion socio-professionnelle des jeunes déscolarisés dans cette région.

II Consistance de l'étude

L'étude propose la démarche suivante:

- collecte d'informations et des données auprès des principaux acteurs centraux et locaux ;
- exploitation des rapports et données existants dans le domaine;
- consultation et examen du projet FORAP, financé par la coopération belge et réalisé dans la région de Souss massa Drâa;
- organisation d'un atelier participatif afin d'identifier et valider l'arbre des problèmes et des objectifs;
- identification des options d'interventions possibles;
- analyse et argumentation des options;
- préparation du rapport de l'étude d'identification;
- restitution des principales conclusions de la mission;
- élaboration du rapport provisoire d'identification, pour appréciation et remarques;
- élaboration du rapport définitif.

III Coût de l'étude

Le financement de l'étude a été évalué à un montant de 17 000,00 euros.

Le coût réel de l'étude est de 16 306.24 euros.

7.5 Etude d'opportunité et des préalables d'organisation nécessaires à la mise en place d'un système d'information et de la GMAO dans les SLM

la DRCR lance une « étude d'opportunité et des préalables d'organisation nécessaires à la mise en place progressive d'un système d'information et de la

Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) dans les SLM » financée sur le FEE.

1- Résultat attendu de l'étude :

- Un diagnostic des pratiques des processus et des modes de gestion des SLM et du parc central en dégagant les pistes d'amélioration sera réalisé.
- Les mesures correctives et amélioratives seront identifiées et leur mise en œuvre formalisée dans un plan d'action y afférent.
- Les mesures organisationnelles en matière de pilotage des processus sont identifiées.
- Les ressources humaines sont sensibilisées et formées pour leur mise en œuvre
- Les indicateurs de performances des différents processus sont identifiés
- Les besoins en informations qui doivent jaloner les différentes activités ainsi que leurs supports sont identifiés.
- Le cahier de charges du système d'information à mettre en place dans les centres pouvant fournir les informations nécessaires au pilotage et à l'optimisation des processus.
- Une assistance dans le choix du prestataire de service pour la mise en place du système d'information est garantie.

2- Phases de l'étude

Les phases de l'étude sont :

Phase I :

- diagnostic des SLM et du parc central ;
- Restitution des résultats;
- Elaboration du plan d'action.

Phase II :

- hiérarchisation des modules découlant du plan d'action en fonction des priorités du bénéficiaire ;
- accompagnement à la préparation de la mise en œuvre du plan d'action et à la conduite du changement.

Phase III :

- Elaboration d'un cahier de charge détaillé pour la mise en œuvre progressive des modules prioritaires choisis par le bénéficiaire ;
- Etablissement des canevas de pilotage et suivi de la mise en œuvre du plan d'action ;
- Assurer une large diffusion des résultats de l'étude et y apporter les ajustements qui en découlent.

3- Coût de l'étude

Le financement de l'étude a été évalué à un montant de 500 000DH soit 45 500 euros

- La phase I est estimée à 200 000 DH.
- La phase II est estimée à 100 000 DH.
- La phase III est estimée à 200 000 DH.

Le coût réel de l'étude est de 37 923.25 euros.

7.6 Gestion intégrée des déchets verts agricoles et du fumier dans la zone maraîchère du Souss Massa

Dans le cadre de la coopération maroco-belge le Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement a eu l'accord de principe pour financer le projet « gestion intégrée des déchets verts agricoles et du fumier dans la zone maraîchère du Souss Massa ».

Ce projet vise globalement à réduire les nuisances de l'agriculture intensive sur l'environnement (ressources en eau et en sol) par la valorisation et le recyclage des matières organiques en adoptant une filière écologiquement durable.

Selon la procédure de la coopération maroco-belge, un rapport d'identification du projet doit être élaboré suivant des termes de référence, en vue de mettre en place un cadre logique et organisationnel du projet et d'identifier les actions à mettre en œuvre conformément aux résultats attendus.

Pour l'élaboration de ce rapport d'identification et l'organisation d'un premier atelier de planification du projet au niveau de la wilaya d'Agadir, le Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement sollicite un financement par le biais du Fonds d'Etudes et d'Expertises (FEE).

L'estimation financière de cet atelier est de 42 258 DH.

Le coût réel de l'étude est de 3 217,85 €.

7.7 Forum d'échange et de concertation autour du rôle que pourrait jouer la diaspora marocaine de Flandre dans le développement de la Région de l'Oriental

OBJECTIFS DU FORUM

L'Université Mohammed Premier et L'institut Scientifique Ibn Khaldoun organisent un forum d'échange et de concertation autour du rôle que pourrait jouer la diaspora marocaine de Flandre dans le développement de la Région de l'Oriental.

-Dans la perspective des changements territoriaux à venir, quels seraient les rôles de la diaspora et de l'Université pour prendre part à la construction du carnet de commande pour une région en pleine dynamique ?

-Quelle participation concertée permettrait de confirmer certaines des fonctions de la nouvelle région Oriental & Rif ?

MISSION A DEUX OBJECTIFS

Le projet de cette rencontre se fixe comme objectifs de mettre en tension un network universitaire à travers la constitution de réseaux scientifiques et technologiques qui auraient comme mission d'accompagner le développement notamment à travers des projets de formation et de recherche adaptés aux besoins et attentes de tous.

Ces réseaux seraient en outre des plateformes d'expertises, d'échange, d'initiatives où la diaspora de la Flandre pourrait exprimer son appui et son accompagnement à sa région natale.

La concertation sur les grands enjeux d'une stratégie de développement

Le Forum se veut un lieu de réflexion et de concertation permettant à ses partenaires de développer des analyses communes sur le rôle de la Diaspora dans un développement pérenne de la région est un moment créé pour se concerter autour des grands enjeux liés à des actions entreprises dans un contexte partenarial, en vue de parvenir à des positions et altitudes susceptibles de faire agir les différents acteurs dans le sens des consensus établis par le Forum.

La promotion et le développement d'initiatives de concertation et de partenariat

Le Forum se veut un carrefour de liaison et un réseau d'échanges d'idées, d'information et d'expériences. Il favorise la synergie des partenaires au niveau

local, régional, dans le but de susciter des initiatives concrètes de concertation et de partenariat.

THEMATIQUES RETENUES

- Le leadership et gouvernance,
- Les énergies renouvelables,
- La logistique et le transport,
- Médecine.

COUT DU FORUM

Le financement du Forum a été évalué à un montant de 18 000 euros.

Le coût réel du Forum est de 17 981,82 euros.

7.8 Assistance technique visant l'élaboration de normes marocaines pour les dattes et leurs produits transformés

Objectif de l'étude

La prestation a pour objectif d'apporter une assistance technique afin de mettre en place des normes marocaines pour le secteur des dattes. Cette assistance devra permettre à l'ensemble des opérateurs de la filière de production et le MAPM de disposer :

- D'une norme générale pour les dattes marocaines et de normes spécifiques pour les principales variétés de dattes et pour les produits transformés et des cahiers des charges s'y afférents ;
- D'outil et supports pour la communication sur ces normes.

Consistance de la prestation :

Pour réaliser les objectifs prédéfinis dans le secteur des dattes, le consultant doit détailler dans son offre les prestations qu'il doit fournir, il doit proposer toute suggestion et amélioration jugée utile concernant la consistance des deux phases suivantes de l'étude :

Phase I : Elaboration d'une norme générale pour les dattes marocaines :

Le consultant doit faire :

- Un Diagnostic du secteur national des dattes
- Un Benchmark international sur la normalisation des dattes et leurs sous produits
- Une Caractérisation technique des variétés à normaliser
- Une Elaboration d'une norme générale pour les dattes marocaines
- Une Elaboration de cahiers de charges pour la commercialisation des dattes
- Une Caractérisation technique des dattes

Phase II : Elaboration de normes spécifiques aux principales variétés et produits transformés à base des dattes :

Le consultant doit faire une :

- Collecte des échantillons des dattes des zones de production;
- Réalisation des analyses de laboratoire et la caractérisation des produits;
- Elaboration des fiches spécifiques par variété de dattes et par produit transformé;
- Elaboration des normes spécifiques par variété de dattes et par produit transformé à base de dattes;
- Elaboration des cahiers charges pour la commercialisation des dattes et des produits transformés à base des dattes ;
- Préparation des documents et supports pour la vulgariser des normes;
- Proposition de mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre des normes;
- Organisation d'un atelier de clôture de l'étude.

IV Coût de l'étude

Le financement de l'étude a été évalué à un montant de 62 000 euros.

Le cout réel de l'étude est de 61.935,96 euros.

7.9 Mise en place d'une cellule de communication de proximité pour le milieu rural

Cadre Général

Faisant le constat du retard enregistré dans l'alimentation en eau potable en milieu rural, les pouvoirs publics ont désigné **l'Office National de l'Eau Potable (ONEP)** comme le seul mandataire pour remédier à ce problème, et à réaliser l'objectif ultime de généraliser l'accès à l'eau potable à la majorité de la population rurale d'ici 2007.

Devant l'ampleur de cette mission, l'ONEP est dans l'obligation de :

- ✚ Optimiser son rôle dans la gestion du service de l'eau potable en milieu rural à travers le développement de nouvelles formules de gestion,
- ✚ S'impliquer d'une manière plus prononcée en milieu rural à travers des actions de communication en faveur de la population et acteurs locaux tel que les communes, les autorités locales, le ministère de la santé, etc. La communication de proximité consisterait en des actions d'information, d'éducation, de sensibilisation, de formation et d'assistance.

Objectif de l'expertise

Afin de réaliser ces objectifs recherchés, l'ONEP envisage, dans le cadre de la coopération belge, de réaliser une étude qui vise à :

1. faire un diagnostic de la situation actuelle concernant l'activité de communication destinée au milieu rural,
2. élaborer une stratégie de communication et la décliner en un plan de communication permettant :
 - ✚ d'identifier les différentes cibles potentielles (la population, les communes rurales, les autorités locales, les autres départements ministériels,...) ;
 - ✚ déterminer les objectifs et la consistance de chaque action de communication ;
 - ✚ choisir les moyens appropriés et les canaux de communication les plus efficaces ;
 - ✚ définir les budgets nécessaires.

Proposer une organisation adéquate, évaluer les moyens nécessaires pour la concrétisation de ce plan de communication, et proposer les mesures d'accompagnement nécessaires.

Missions de l'expertise

Dans le cadre de cette expertise, les actions demandées sont scindées en deux missions :

➔ Mission 1 : « Diagnostic de la situation actuelle et étude comparative »

Les résultats escomptés de cette première mission sont :

- Expliciter la vision des entités ONEP impliquées dans l'AEP en milieu rural sur la stratégie de communication à adopter.
- Expliciter les actions de communication en milieu rural menées par l'ONEP au niveau central et régional.

- Identifier les principaux opérateurs concernés ou qui interviennent dans la communication en milieu rural ainsi que les actions menées par ces derniers en la matière.
- Evaluer l'expérience actuelle de l'ONEP sur la base d'une étude comparative avec celles des pays ayant une expérience appréciable dans ce domaine.

➔ **Mission 2: Proposition d'un plan de communication et des mesures d'accompagnement.**

Les résultats escomptés de cette deuxième mission sont :

- Définir un plan d'action
- Définir un programme de communication détaillé pour 2004-2005
- Définir une organisation de l'activité de communication pour l'AEP en milieu rural en fonction du programme de communication et de la réorganisation régionale en cours par l'ONEP.
- Proposer les mesures d'accompagnement nécessaires pour la mise en place des structures de communication.

Coût de l'expertise

Le financement de l'expertise a été évalué à un montant de 450 000 DH (HT), 540 000 DH (TTC)

- a- Le coût de la mission 1 est de 150 000DH
- b- Le coût de la mission 2 est de 300 000DH

Le cout réel de l'expertise est de 58 009,32 euros.

7.10 Etude relative à l'identification des futurs partenaires d'un Centre d'Excellence en Maintenance Assistée par les Technologies d'information et de Communication « CEMATIC »

Le projet de mise en place au Maroc d'un Centre d'Excellence en Maintenance Assistée par les Technologies d'Information et de Communication « CEMATIC » vise la formation et l'enseignement permettant le développement d'une main d'œuvre locale qualifiée à mettre à la disposition de l'industrie et des secteurs requérant ces techniques. Il vise également le renforcement des capacités institutionnelles et de gestion dans un souci d'impact économique et social.

Le projet comporte trois étapes complémentaires :

- ⊕ Identification des partenaires futurs du CEMATIC
- ⊕ Définition des besoins et attentes des différents partenaires par divers moyens
- ⊕ Réalisation du Centre

La première étape, relative à l'identification des futurs partenaires du CEMATIC, est financée dans le cadre de la coopération maroco-blege, sur le Fonds d'études et d'expertises pour un montant de 15 500 €, elle concerne :

1. l'identification des institutions étatiques et privées, organismes et sociétés industrielles marocaines et belges et les ministères marocains qui pourraient contribuer à la concrétisation du projet ;
2. l'établissement d'une sélection des partenaires possibles et la nature de leur engagement ; et
3. l'élaboration d'un rapport de synthèse qui comprendra le programme détaillé de la seconde étape.

Un contrat de prestations a été signé le 9 septembre 2003, entre l'Ecole Nationale de l'Industrie Minérale (ENIM) et le Centre d'Excellence en Maintenance Industrielle en Belgique (CEMI).

Le coût réel de l'étude est 14 163,52 euros.

7.11 Recrutement d'un expert en stratégie sectorielle institutionnelle et en développement durable

Cadre général

Le Maroc a lancé en avril 2008 le « Plan Maroc Vert », c'est une nouvelle stratégie agricole qui a pour objectif de redynamiser le secteur pour qu'il devienne le principal moteur de croissance de l'économie dans les dix à quinze prochaines années.

Dans sa première phase d'exécution, le PMV a connu le lancement d'une série de réformes institutionnelles dont la réorganisation du MAPM.

Plusieurs bailleurs multilatéraux et bilatéraux ont manifesté un intérêt pour appuyer la mise en œuvre du "PMV (pilier II) par le biais d'investissements et de coopération technique.

Objectif de la prestation

L'objectif de la prestation est d'apporter une expertise à la Division de la Coopération de la Direction des statistiques et de la stratégie (DSS) du MAPM pour :

- l'élaboration d'une stratégie de la coopération pour la mise en œuvre du PMV ;
- l'approfondissement des projets déjà engagés par le MADM pour la mise en œuvre du PMV ;
- l'application de l'approche participative d'intégration des axes transversaux aux régions et filières du PMV- Pilier II qui n'ont pas encore bénéficié, ainsi qu'au pilier I ;
- la contribution à l'optimisation et à la mise en œuvre des programmes d'appui concernant le pilier II dans l'Est du pays ;
- la définition et la mise en place d'un système d'aide à la prise de décision et de suivi du PMV et de la coopération.

Résultats attendus

La mission de l'expert est de préparer :

- Un rapport d'analyse de situation et des besoins liés au PMV Pilier II ;
- Un plan d'action stratégique de la Division de la Coopération de la DSS du MAPM, harmonisé avec ceux des autres Divisions ;

- Un système de coordination de la coopération intégrant une composante de suivi dotée d'indicateurs ;
- Un cadre de suivi de la mise en œuvre des piliers I et II du PMV ;
- Une Fiche techniques de description et d'analyse des projets intégrant : axes transversaux et composante environnementale.

Le financement de l'assistance technique internationale a été évalué, à un montant de 62 000 euros.

Le cout réel de l'assistance technique est de 60 763,88 euros.

7.12 Mise en place de la gestion de risques maladie à la CNOPS

Dans le cadre de l'amélioration des techniques de gestion de l'assurance maladie, il a été décidé lors du Comité de Pilotage du 19/01/2011 de réaffecter à la CNOPS le solde de 115.923,95 euros de l'ANAM qui concerne l'appui à la mise en place de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO).

Une budget de 30.000 euros a été également accordé à la CNOPS pour le recrutement d'un cabinet externe pour l'élaboration du cahier des charges sur la gestion de risques à la CNOPS.

Suite à la réunion du 23/05/2012 regroupant l'Ambassade de la Belgique, la CTB et la Direction du Budget, il a été décidé de fusionner les deux prestations pour un montant de 145 923,95 euros dans le cadre de la mise en plan de la gestion de risques maladie à la CNOPS.

Objectif de la mission

L'objectif global de la mission est d'identifier une approche intégrée de gestion de risque permettant la réussite du positionnement de la CNOPS et des mutuelles dans la gouvernance de l'Assurance Maladie Obligatoire.

Cette mission comporte quatre activités :

1. Prise de connaissance des risques inhérents à l'activité de l'AMO ;
2. Mettre en place l'organisation adéquate pour prendre en charge la réalisation des missions du contrôle médical dans le cadre de la gestion du risque ;
3. Organisation des sessions de formation en matière de gestion de risque ;
4. Accompagnement dans la réalisation des actions prioritaires dans le cadre de gestion du risque.

Coût de la mission

Le financement de la mission a été évalué à un montant de 145 923,95 euros. Le marché a été déclaré quatre fois infructueux. Dès lors, aucune dépense n'a été effectuée dans le cadre de cette mission.

7.13 Expertise et organisation de Conférences de Consensus National sur les protocoles de soins

Le reliquat de l'enveloppe de l'expertise sur l'assurance maladie obligatoire, estimé à 212.416,00 euros a été affecté à l'Agence Nationale d'Assurance Maladie (ANAM) pour le financement de l'organisation de Conférences de Consensus National sur les protocoles de soins.

Objectif de l'étude

Le dispositif réglementaire de l'Assurance Maladie Obligatoire a précisé les affections longues durées et les affections lourdes et coûteuses prises en charge par les organismes gestionnaires.

18 domaines de spécialités "Affections Longue Durée" sont prévus pour faire l'objet chacun d'échange et de développement d'expertise en vue d'un consensus des protocoles de soins.

L'établissement de consensus nationaux autour des protocoles thérapeutiques est un outil jugé prioritaire puisqu'il va permettre :

- ➔ d'uniformiser et de référencier les pratiques médicales ;
- ➔ de permettre l'exercice des actions d'évaluation des soins fournis, et du contrôle médical auprès des médecins, des établissements de soins et des assurés ;
- ➔ de constituer un outil privilégié de la maîtrise médicalisée des dépenses ; et
- ➔ d'assurer un moyen de mise à jour continue des pratiques, et un outil de formation continue.

L'établissement d'un consensus national pour les 18 domaines nécessite en moyenne 90 réunions d'experts préparatoires (REP) des commissions d'experts de préparations de projet de protocoles (CEP) et 18 conférences de consensus national (CCN)

Une étape préalable de réalisation des procédures organisationnelles à observer s'avère nécessaire.

Il a été suggéré à la Coopération Technique Belge (CTB) de contribuer à l'ensemble des prestations du programme en prenant en charge les étapes suivantes :

- phase organisationnelle : 70 500 DH
- phase opérationnelle : 1 568 200 DH

Le coût réel de l'étude est de 96.492,05 euros.

7.14 Etude du Barrage Souterrain de Taghbalt dans la Province de Zagora

Objectif de l'étude

L'objet de l'étude est d'actualiser l'état de connaissance des ressources en eau dans le sous bassin de Taghbalt en vue de définir l'aménagement susceptible de récupérer, au moins partiellement, les eaux actuellement perdues, en l'occurrence l'aménagement d'un barrage souterrain au niveau des resserrments des berges de la vallée appelée « Foum » qui présente des conditions topographiques et géologiques favorables.

Consistance de l'étude

L'étude s'est déroulée en deux missions :

- Mission I : Etudes hydrogéologique topographique et géophysique
 1. étude du système oued nappe
 2. étude topographique
 3. étude géophysique
- Mission II : Etude de conception détaillé des ouvrages

Coût de l'étude

Le financement de l'étude a été évalué à un montant de 570 000,00 DH.

Le cout réel de l'étude est de 49 135,17 euros.

7.15 Evaluation du FRAB

Objectif de l'Evaluation :

Huit projets financés sur le FRAB ont fait l'objet d'une évaluation afin de détecter les forces et les faiblesses du programme.

L'évaluation a pour objectif

- d'apprécier l'efficacité et l'efficience du fonds ;
- d'apprécier les résultats obtenus des projets en fonction des objectifs fixés ;
- d'apprécier la qualité et la durabilité de collaboration entre les institutions de recherche à la fin du projet ;
- d'identifier les contraintes et relever les difficultés rencontrées dans la réalisation des projets ; et
- de formuler les recommandations et suggestions pratiques et opérationnelles pour le futur.

Le financement de la mission d'évaluation a été évalué à un montant de 24.000 euros.

Le cout réel de l'étude est de 17.019,40 euros.

7.16 Organisation d'un colloque international sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, sous le thème « le développement des énergies renouvelables dans l'oriental marocain : potentialités et perspectives »

L'objectif global du colloque est de contribuer à la réflexion sur les perspectives de développement des énergies renouvelables dans l'oriental du Maroc sur la base des présentations suivantes :

- Sur le contexte énergétique international et national en termes d'opportunité, de faisabilité et de rentabilité de l'usage des différentes formes d'énergies renouvelables ;
- du programme national de développement des Energies renouvelables et de l'efficacité énergétique ;
- certaines avancés technologiques dans le domaine des énergies renouvelables (exploitation du solaire en particulier) et de l'efficacité énergétique....

Le financement du Colloque a été évalué à un montant de 20 000 euros.

Le coût réel de l'étude est de 14 779,87 euros.

7.17 Etude d'identification d'un programme d'alimentation en eau potable des populations rurales de la province de Tiznit (PAGER –Tiznit)

Objectif de l'étude : La mission d'identification d'un Programme d'Alimentation en Eau Potable des Populations Rurales de la province de Tiznit PAGER de la province de Tiznit a pour objectif l'identification d'un programme d'AEP de localités rurales dans la province de Tiznit. Il s'agit de recenser les localités bénéficiaires, la consistance physique du programme et les mesures d'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

La mission d'identification est scindée en plusieurs phases :

Phase 1 : briefing avec les services concernés de l'ONEP et de l'Ambassade de Belgique.

Phase 2 : recherche et collecte des informations et données nécessaires auprès des services des administrations concernées.

Phase 3 : présentation d'une note méthodologique détaillée avec planning du déroulement du reste de la mission dont notamment le programme des visites des services extérieurs concernés de l'ONEP, des visites des lieux du programme d'AEP proposé au financement et aussi les ateliers de discussion

et d'analyse participative des problèmes et des objectifs du programme proposé au financement.

Phase 4 : mise en œuvre de la méthodologie et planning approuvés.

Proposition d'un plan détaillé de rédaction de chaque rapport ou note de synthèse pour validation avant la rédaction.

Phase 5 :

- compilation, interprétation et synthèse des données et information recueillis ;
- Elaboration du rapport d'identification et autres rapports demandés ; et
Organisation d'un atelier de validation du travail accompli et du rapport d'identification.

Le financement de l'étude a été évalué à un montant de 500 000 DH.

Le cout réel de l'étude est de 44 021,74 euros.

7.18 Mission d'évaluation technique et financière du projet d'assainissement liquide de la ville de Tarfaya (étude annulée) :

L'objectif de la mission d'évaluation technique et financière du projet d'assainissement liquide de la ville de Tarfaya est double :

- ➔ Examiner les circonstances dans lesquelles les procédures de passation des marchés de travaux ont été conduites et plus particulièrement leur impact financier.
- ➔ Examiner et analyser les aspects techniques des travaux relatifs au lot n°2 (station d'épuration des eaux usées) afin de proposer une solution de rechange éventuelle à la solution de base initialement retenue.

A travers :

- ✚ La collecte des données et documents existants en relation avec le projet ainsi que la consultation des partenaires ONEP impliqués dans l'exécution du projet afin de s'enquérir de leur point de vue et de faire la mise au point des faits préalables aux décisions prises ;
- ✚ L'analyse des aspects financiers ;
- ✚ L'analyse des aspects techniques ;
- ✚ L'investigations complémentaires.

Le financement de la mission a été évalué à un montant de 120 000 DH.

7.19 Etude visant l'élaboration d'un plan d'action stratégique intégré CNOPS-Mutuelles 2010-2013

Le plan d'action stratégique devrait fixer les orientations stratégiques qui guideront les activités et les actions de la CNOPS et des Mutuelles sur la période 2010-2013.

Ces orientations seront déclinées en objectifs stratégiques eux-mêmes déclinés en projets stratégiques avec les outils adaptés et les budgets annuels correspondants pour les 4 années 2010-2013 qui sont nécessaires à leur réalisation.

Dans ce cadre l'objectif de l'étude est de :

- Dresser un état des lieux des réalisations de la CNOPS
- Déterminer la stratégie d'action de la CNOPS sur la période 2010-2013
- Elaborer le plan d'action stratégique intégré CNOPS –Mutuelles (2010-2013).

Les phases de l'étude sont :

Phase 1 : prise de connaissance du contexte de la CNOPS

Phase 2 : diagnostic des réalisations de la CNOPS

Phase 3 : définition de la vision et de la stratégie d'action de la CNOPS sur la période 2010-2013

Phase 4 : élaboration du plan d'action stratégique 2010-2013

Le financement de l'étude a été évalué à un montant de 62 000 euros.

Le cout réel de l'étude est de 62.435,92 euros.

7.20 Analyse de l'économie politique de la réforme du secteur de l'irrigation :

- Contexte de l'étude :

L'agriculture irriguée contribue de manière substantielle au PIB du Maroc, aux exportations et à l'emploi en milieu rural. Au cours d'une année moyenne, l'agriculture irriguée représente environ 50% de la valeur ajoutée du secteur agricole. Cette valeur peut atteindre jusqu'à 70% au cours d'une année de sécheresse.

De manière générale, l'agriculture irriguée génère 7% du PIB national, 75% des exportations agricoles et emploie près de 50% de la population rurale active.

En 2008, le Gouvernement du Maroc (GdM) a lancé le Plan Maroc Vert (PMV), stratégie nationale agricole ambitieuse ayant pour but de transformer le secteur en un secteur moderne et plus efficace, apte à faire face à la concurrence sur les marchés internationaux et capable de créer des emplois pour une population rurale en croissance. L'apport d'une irrigation efficace et durable sera crucial dans la réussite du PMV, étant donné la raréfaction croissante de la disponibilité en eau, exacerbée par le changement climatique ainsi que la compétition avec les usages urbains, industriels et touristiques.

Le secteur agricole utilise près de 87% des ressources en eau au Maroc pour l'irrigation de plus de 1,4 millions d'hectares, dont 682 000 hectares relevant des périmètres de Grande Hydraulique gérés par neuf Office Régional de Mise en Valeur Agricole (ORMVA).

Les ORMVA sont des établissements publics à caractère administratif doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière et placé sous la tutelle du Ministère

de l'Agriculture et de la Pêche Maritime. La principale mission confiée aux ORMVA porte sur la gestion des grands périmètres d'irrigation aménagés par l'Etat.

Les principales ressources internes des ORMVA sont les produits des tarifs de l'eau d'irrigation. Ces tarifs ne couvrent pas encore les coûts d'exploitation et de maintenance (O&M) du service de l'eau d'irrigation, et le GdM contribue à la couverture d'une partie de ces coûts (la part de couverture varie selon les ORMVAs) en plus de la couverture des coûts d'investissement.

Les mécanismes budgétaires et de financement des ORMVAs basés sur un budget de fonctionnement et un budget d'investissement ne consacrent pas le principe « l'eau paye l'eau », ainsi les produits de la redevance d'eau ne sont pas toujours affectés au service de l'eau pour être réinvestis dans la maintenance des infrastructures d'irrigation et l'amélioration du service, ce qui affecte la viabilité financière du service de l'eau et la durabilité des infrastructures d'irrigation.

Durant les décennies 1970-1980, les offices ont concentré leurs efforts sur l'aménagement de nouveaux périmètres d'irrigation et ont réduit le niveau de maintenance. La dégradation des équipements qui s'ensuit a eu pour conséquence une baisse de la qualité des services rendus aux agriculteurs.

Le manque de fiabilité de l'offre en eau est l'un des facteurs limitant l'investissement des agriculteurs dans des productions à haute valeur ajoutée et dans les technologies modernes.

A ce jour, le GdM est en voie de mettre en place une Réforme du Secteur de l'Irrigation qui inclut – entre autres mesures – la restructuration des ORMVAs (le transfert des services en charge du conseil agricole et de la sécurité sanitaire vers des entités publiques nouvellement créées ou en cours de création ; ONSSA créée en 2009 et ONCA en cours de création) alors que les réformes de l'irrigation concernant directement le service de l'eau d'irrigation sont en instance, en raison de diverses contraintes d'ordre financier et socioéconomique.

En effet, le rattrapage tarifaire est suspendu en 2010 en raison de fortes contestations des agriculteurs accompagnées de mouvements sociaux et les PPP pour la gestion déléguée du service de l'eau est restée en veille.

Sept ORMVAs (représentant 617.000 hectares) ont été identifiés pour être éligibles à la réforme de l'irrigation. Les bénéficiaires potentiels de la réforme de l'irrigation sont les 150.000 agriculteurs desservis en eau d'irrigation par les ORMVA ciblés, en particulier ceux qui, en raison de la mauvaise qualité du service de l'eau d'irrigation et d'approvisionnement en eau peu fiable et rigide (service au tour d'eau), sont handicapés pour l'amélioration des rendements de leurs cultures et l'amélioration de leurs revenus à travers l'adoption des technologies et innovations en matière d'économie d'eau et de pratique des cultures à haute valeur ajoutée.

Le processus de création de PPPs a maintenant atteint un stade de prise de décision. La phase de faisabilité est terminée pour 5 ORMVAs, et le GdM est au stade où il doit prendre des décisions stratégiques sur le calendrier et le séquençage de l'introduction des PPPs dans les ORMVA, ainsi que sur les principaux aspects de la conception des régimes de PPPs avant que les contrats ne soient préparés et les appels d'offre lancés.

Étant donné la grande diversité des situations rencontrées dans les ORMVAs, chaque contrat de PPP devra être conçu sur mesure. Les questions clés à aborder incluent, entre autres, la façon d'atteindre dans chaque cas la valeur ajoutée potentielle apportée par les PPP en termes économiques et techniques ; comment faire face à

une potentielle opposition des agriculteurs et d'autres acteurs à la réforme de l'irrigation ; la façon de gérer l'évolution et le statut du personnel ; comment faire en sorte que les charges prélevées pour l'irrigation génèrent suffisamment de revenus pour les opérateurs, tout en répondant à des critères d'accessibilité des agriculteurs les plus pauvres au service de l'eau ; et comment faire en sorte que toutes les parties prenantes soient dûment consultées dans le processus de décision et de mise en œuvreetc.

Étant donné la nature ambitieuse et novatrice de la réforme de l'irrigation (il s'agit en effet de la première fois que l'introduction d'opérateurs privés est prévue sur une telle échelle pour les services publics d'irrigation dans le monde en développement), il est nécessaire que le GdM évalue soigneusement les impacts, les perceptions, les préférences et les consensus à rechercher avec les parties prenantes impliquées, qu'il procède à une série de consultations afin de mieux analyser et apprécier les contraintes, les résistances et les menaces au processus de la réforme et leur apporter les réponses adéquates et d'analyser les forces et les opportunités de la réforme et de proposer les réponses pour les faire valoir.

Dans le cadre de l'analyse de l'économie politique de la réforme du secteur d'irrigation au Maroc, de nombreuses interrogations se posent.

On entend par « la réforme de l'irrigation » ou « la réforme du secteur de l'irrigation », la réforme adoptée dans le cadre du Plan Maroc Vert qui consiste en la promotion du PPP pour la gestion déléguée du service de l'eau d'irrigation y compris l'accompagnement nécessaire pour la création de l'environnement institutionnel et réglementaire devant permettre de favoriser sa mise en œuvre notamment à travers :

- Les augmentations des tarifs de l'eau d'irrigation (la meilleure solution étant qu'une « marge de manœuvre » (voir la section 3.2 de ces TdR ci-dessous) s'identifie pour que les hausses des tarifs prévues dans le plan de rattrapage tarifaire fixé par arrêté conjoint en 2009 puissent être accomplies);
- La mise en œuvre du Plan National d'Economie d'Eau en Irrigation inscrit au PMV dans ces mesures transverses.

Afin de capitaliser sur l'expérience internationale en matière d'AEP, l'étude est articulée autour de trois parties complémentaires ci-après :

- Partie I : Revue de la littérature, sélection d'une approche possible ainsi que d'une méthodologie pour l'AEP confiée à l'Overseas Development Institute-ODI, organisme ayant capitalisé une longue expérience internationale dans ce genre d'étude.
- Partie II : Consultation des parties prenantes : qui sera confiée dans le cadre de la présente mission à un consultant national en interaction avec les consultants d'ODI sous forme d'appui méthodologique pour capitaliser sur l'expérience internationale et sur les outils d'analyse déjà développés.
- Partie III: -Les mesures d'atténuation, Communication et Diffusion qui n'est pas incluse dans les prestations de cette mission.

- **Objectif de l'étude :**

Les objectifs de cette analyse se résument comme suit :

- Suggérer des améliorations potentielles au processus de la Réforme du Secteur de l'Irrigation afin d'augmenter son efficacité, sa durabilité et / ou atténuer ses éventuels impacts sociaux négatifs ;
- Proposer une stratégie et un plan d'action (en se basant sur la « marge de manœuvre » qui s'identifierait) pour rajuster la réforme de l'irrigation et faciliter sa mise en œuvre notamment à travers une meilleure communication qui serait mise en œuvre par le GdM, afin de faciliter la compréhension et l'acceptation de la Réforme du Secteur de l'Irrigation par les différentes parties prenantes, avec un accent particulier porté sur les groupes vulnérables.

- **Coût de l'étude :**

Le coût estimatif de l'étude est de l'ordre de 62.000,00 euros.

Le coût réel de l'étude est de 61 049,21 euros.

7.21 Etude de faisabilité du projet "Agriculture Solidaire et intégrée au Maroc" :

- **Contexte de l'étude :**

Cette étude s'inscrit dans la phase de préparation et de formulation du Projet « Agriculture Solidaire et Intégrée au Maroc » (ASIMA) que le Ministère de l'Agriculture envisage de réaliser à partir de janvier 2013, et qui a comme objectif d'appuyer une agriculture solidaire, intégrée, durable et participative, au niveau des régions marginales arides et semi-arides au Maroc.

Ce projet qui vient soutenir les objectifs visés par les projets pilier II du Plan Maroc Vert (PMV), sera cofinancé par un don du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à hauteur de 7 millions USD.

Il est à signaler que la Banque Mondiale a été désignée en tant qu'agence exécution de ce Don.

Le projet est fortement axé sur deux domaines d'intervention du FEM, portant sur la gestion durable des terres à travers :

- La réduction de la pression sur les ressources naturelles liée à la compétition croissante pour l'utilisation des terres ;
- Le développement participatif des actions visant l'intégration entre les filières ;
- Le soutien de la commercialisation des produits locaux ;
- La préservation de la biodiversité moyennant notamment l'utilisation durable de la biodiversité dans les systèmes de production, à travers la valorisation des plantes aromatiques et médicinales locales ;

Les objectifs thématiques et les résultats attendus sont aussi en phase avec le Programme pour l'amélioration des écosystèmes et des moyens de vie dans les déserts de la région MENA (MENA-DELP), qui est un partenariat FEM – Banque mondiale pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord.

Le projet « Agriculture Solidaire et Intégrée au Maroc » (ASIMA) se concentrera sur l'agriculture solidaire du Pilier II, vu l'importance de ce pilier au niveau des zones marginales, mais son succès pourrait inspirer également les porteurs de projets Pilier I.

Le projet visera également l'intégration des activités aussi bien verticalement (le long de la chaîne des valeurs de chaque filière) qu'horizontalement (entre filières). L'intégration horizontale permettra de diversifier les sources de revenus pour les petits agriculteurs, de mieux gérer les risques (notamment les risques environnementaux), de générer des synergies entre filières en utilisant les sous-produits d'une filière comme intrant de l'autre filière, et de mieux prendre en considération les risques environnementaux cumulatifs au niveau de l'écosystème. Cette approche holistique aboutira à une agriculture plus durable, avec la participation active de tous les parties prenantes au niveau de la communauté, notamment les femmes rurales.

Le projet ASIMA se concentrera sur des filières prioritaires pour les régions arides et semi-arides du Maroc. Les filières, les régions et les activités seront définies en détail au cours de la préparation du projet.

Ce projet représentera un exemple d'intégration entre filières qui pourra être reproduit au niveau des autres régions du Maroc, et permettra ainsi de tirer des leçons importantes pour les agriculteurs productivistes et modernes du Pilier I.

- **Objectif de l'étude :**

L'objectif fondamental recherché à travers cette étude consiste à :

- Identifier des activités d'atténuation du processus de dégradation des terres et de la perte de la biodiversité à intégrer aux projets pilier II au niveau des zones arides et semi-arides cibles du Maroc ;
- Mettre en place un plan d'action au profit des institutions publiques et privées en matière de renforcement des capacités liées aux deux domaines du FEM concernés par le projet ASIMA.

- **Coût de l'étude :**

Le coût estimatif de l'étude est de l'ordre de 62.000,00 euros.

Le coût réel de l'étude est de 43.223,77 euros.

7.22 Faisabilité pour la mise en œuvre d'actions pilotes de conseil de gestion agricole dans le cadre du « Plan Maroc Vert » :

- **Contexte de l'étude :**

- ***La mise en place d'un dispositif pilote de conseil de gestion agricole au Maroc***

Le Programme d'appui au pilier II du Plan Maroc Vert (PAPMV) a pour objectif la mise en œuvre effective du pilier II du Plan Maroc Vert dans les régions de Tanger-Tétouan, Taza-Al Hoceima –Taounate et Fès-Boulemane.

Il prévoit en particulier de contribuer à :

- La mise en œuvre de la nouvelle stratégie de vulgarisation et d'appui-conseil, notamment en ce qui concerne les aspects institutionnels et la répartition des rôles entre les différents acteurs impliqués dans cette stratégie, la formation des formateurs et l'appui au développement d'une fonction de conseil de gestion au bénéfice des agriculteurs et de leurs groupements ;
- La diversification de l'offre de financements et l'amélioration de leur effet de levier par l'amélioration de l'accès au financement bancaire. En parallèle des

financements publics du pilier II du PMV, un certain nombre de projets concernant des agriculteurs individuels ou leurs groupements peuvent être financés par le Crédit Agricole, Tamwil el Fellah ou des banques commerciales. Le Programme pourra contribuer à une analyse des outils et produits financiers proposés, et à la formulation de propositions pour améliorer l'accès au crédit. Le programme étudiera différents dispositifs permettant par exemple le financement des fonds de roulement des petites unités gérées par les groupements de producteurs.

Pour atteindre ces objectifs, il est prévu la mise en place, à titre pilote, d'un dispositif de conseil de gestion agricole au Maroc permettant de répondre aux besoins des agriculteurs, de leurs groupements, associations et financeurs (Etat, banques).

Un budget de 1,88 M EUR, dont 1,5 M EUR sur financement de l'AFD, a été réservé pour la mise en place de ce dispositif de conseil de gestion dans le cadre du PAPMV.

▪ **Les appuis au développement des filières, financés par la Coopération belge :**

Les interventions de développement des filières dans les régions du Souss-Massa-Draa, du Nord et de l'Oriental, financées par la Coopération belge et mises en œuvre avec l'appui de la CTB concernent :

Le projet de développement de la filière des amandiers dans la région de l'Oriental, qui a démarré début 2011, et le projet de développement des filières du Safran et du palmier-dattier dans la région du Souss-Massa-Draâ, en phase de démarrage.

D'autre part, la Coopération Belge finance également deux projets de développement agricole, en partenariat avec la Direction Provinciale de l'Agriculture de Tata (Oasis Tata) et avec l'Office Régional de Mise en valeur Agricole de l'Ouarzazate (PDAI Iknouen-Aït El Fersi), qui comportent des volets d'appui et de formation au profit des agriculteurs.

Actuellement, le déficit en ressources humaines d'accompagnement, tant au niveau des Centres de Travaux (CT) que des Centre de mise en valeur (CMV), rend impossible la mise en place de conseil agricole consistant, encore moins de conseil de gestion auprès des agriculteurs bénéficiaires de ces zones d'intervention.

Le projet de Réhabilitation et de Développement des oasis de Tata, dans le sud du Maroc qui a démarré en 2010, vise les résultats suivants :

- Renforcement des capacités des acteurs locaux et des bénéficiaires directs du projet ;
- Lutte contre la désertification à travers l'équipement et la gestion rationnelle des stations de pompage à économie d'eau ;
- Lutte contre la pauvreté par la diversification et la commercialisation des produits de terroirs.

▪ **L'expérience pilote menée par le Crédit Agricole du Maroc (CAM) :**

Compte tenu de son expérience dans le domaine de financement du secteur agricole, le CAM mène depuis plusieurs années une réflexion sur l'amélioration de l'accompagnement des petits et moyens agriculteurs dans la gestion financière de

leurs exploitations afin de renforcer la maîtrise du fonctionnement de l'exploitation, d'améliorer les pratiques de gestion et améliorer ses rendements et sa rentabilité.

Le Groupe CAM a lancé une action pilote de conseil en gestion agricole de base durant la campagne agricole 2011 – 2012.

Cette opération doit permettre de synthétiser l'ensemble des opérations comptables enregistrées par le producteur sur son exploitation, d'analyser le cycle d'une exploitation et son évolution, de suivre et comparer les marges de progrès et de constituer une base de données des frais engagés et des bénéfices dégagés.

Cette action a permis d'accompagner une vingtaine d'agriculteurs dans 3 régions (9 agriculteurs à Rommani, 7 agriculteurs à Meknès, 6 agriculteurs à Azrou), au travers de rencontres régulières sur les exploitations avec un conseiller, agent du CAM. Ces rencontres ont permis de recueillir les informations réelles relatives aux travaux agricoles réalisés et aux activités essentielles de l'exploitation. La méthode repose sur une approche de prise de note simplifiée grâce notamment à un canevas de carnet de suivi élaboré en arabe et reprenant toutes les rubriques afférents à la campagne agricole.

▪ **Le concept de conseil de gestion :**

Le conseil de gestion agricole tel qu'envisagé repose sur plusieurs principes de base. Il repose sur une approche économique de l'exploitation :

- Le conseil de gestion est une prestation de services permettant d'accompagner le ou les agriculteurs dans leurs choix de production et d'investissement et dans la recherche de financements, en tenant compte de leurs contraintes internes et externes et de leurs objectifs ;
- Il s'agit d'un conseil et d'un accompagnement adapté à chaque exploitant ou chaque groupe d'exploitants, basé sur des résultats technico-économiques réels et pas uniquement sur des normes techniques ;
- Le conseil de gestion est complémentaire du conseil technique dans la mesure où il permet de mesurer et de comparer les résultats des choix techniques en matière de revenu agricole, de temps de travail, de productivité...

Le conseil de gestion intervient aux différentes étapes de la vie de l'exploitation :

- Il contribue à sensibiliser l'exploitant aux notions de coûts d'investissements, à la valorisation de la main d'œuvre familiale et à l'évaluation du capital de l'entreprise ;
- Il permet de réaliser des prévisions annuelles ou pluriannuelles des revenus d'exploitation permettant d'évaluer la rentabilité des projets et de préparer les business plans correspondants ;
- Le conseil de gestion permet d'accompagner les agriculteurs dans leurs choix (techniques, économiques, financiers ...) au moment de la prise de décision ;
- Il permet le suivi des réalisations et d'évaluer les résultats de chaque production et de l'exploitation en général.

Le conseil de gestion est adapté aux besoins de chaque bénéficiaire :

- Le conseil de gestion aux exploitations familiales permet un accompagnement d'exploitations agricoles ou de groupes homogènes d'exploitations pour le suivi technico-économique, la comparaison et l'analyse collective des marges brutes des cultures et des élevages, l'établissement d'une fiche de gestion annuelle, l'élaboration de business plan, les prévisions de trésorerie, l'établissement des comptes annuels...
- Le conseil de gestion aux organisations de producteurs permet l'accompagnement d'organisations de producteurs (coopératives, associations d'usagers de l'eau...) pour l'organisation de la gestion des équipements collectifs, la gestion de la redevance hydraulique, la gestion du crédit, la gestion des salaires, les prévisions de trésorerie, la gestion de l'entretien des installations collectives, l'administration interne, l'élaboration de business plan...

Le conseil de gestion mobilise plusieurs outils d'aide à la décision :

- Le conseil de gestion met à disposition des agriculteurs des outils simples de collecte et de suivi des productions et de l'exploitation ou de la trésorerie, permettant l'enregistrement des recettes et des dépenses ;
- Le conseil de gestion permet le calcul des marges par hectare ou par jour de travail, leur comparaison dans le temps ou entre exploitation et la remise d'une fiche synthétique simple et synthétisant les résultats technico-économiques et financiers annuels de l'exploitation ;
- Le conseil de gestion s'appuie aussi sur des outils de prévision: plan prévisionnel de campagne, budget prévisionnel de trésorerie, étude économique prévisionnelle d'un projet d'investissement ;
- Le conseil de gestion s'appuie enfin sur des outils statistiques qu'il contribue à fournir : comparaison des marges par production, des revenus par systèmes de production types...

Le conseil de gestion repose enfin sur :

- L'indépendance et la neutralité du conseiller de gestion : le conseiller doit pouvoir accompagner les agriculteurs dans un climat de confiance réciproque et sans que les conseils soient orientés par l'activité d'un tiers ;
- La confidentialité: aucune information individuelle n'est transmise à des tiers (Etat, banques) sans l'accord de l'exploitant et seuls les résultats statistiques moyennes des résultats sont transmis de manière anonyme.

▪ **La mise en œuvre d'une phase pilote :**

La mise en œuvre de ces principes ne repose pas sur un modèle unique mais bien sur un ou plusieurs modèles adaptés à chaque contexte.

En l'absence d'expérience pérenne de conseil de gestion agricole au Maroc et compte tenu de la diversité de structures publiques, privés et associatives, pouvant, sous la coordination de l'ONCA, contribuer au conseil aux agriculteurs, il est prévu de tester certains outils et certaines formes d'organisation du conseil de gestion agricole dans un nombre limité de régions.

La réussite de cette phase pilote permettra d'envisager l'extension de cette forme de conseil au niveau national selon des modalités qui auront fait leur preuve. Un dispositif de suivi et d'évaluation devront ainsi être mis en place et ses résultats régulièrement présentés à un comité de suivi pouvant rassembler représentants des agriculteurs, Etat, banques...

- **Objectif de l'étude :**

L'étude a pour objectif la définition opérationnelle d'un dispositif de conseil de gestion agricole au Maroc, à titre pilote, et en particulier l'analyse et la définition de:

- ses missions et ses outils, au regard des besoins des agriculteurs, de leurs organisations et des financeurs de l'agriculture (Etat, banques),
- son organisation et son fonctionnement, au regard du contexte institutionnel du Maroc en général et du Plan Maroc Vert en particulier],
- son coût d'investissements et de fonctionnement et ses modes de financement possibles en vue d'assurer son efficacité et sa pérennité
- ses modalités concrètes de mise en œuvre, en particulier les rôles des différents intervenants, le calendrier de mise en œuvre,
- les mesures d'accompagnement nécessaires aux regards des hypothèses critiques du projet.
- la définition des modalités de suivi et d'évaluation, en vue d'une extension de l'opération pilote.

Les régions concernées par ce projet pilote sont :

- Les régions de Tanger-Tétouan, Taza-Al Hoceima –Taounate et Fès-Boulemane, dans le cadre du Programme d'appui au pilier II du Plan Maroc Vert financé par l'AFD (Cf. Annexe), d'une part, et
- Les régions de l'Oriental et du Souss-Massa-Draâ dans le cadre du Projet de développement de la filière des amandiers dans la région de l'Oriental et du programme de développement des filières du safran et du palmier dattier dans le Souss-Massa-Draâ, financés par la Coopération belge.

- **Coût de l'étude :**

Le coût estimatif de l'étude est de l'ordre de 50.000,00 euros.

Le coût réel de l'étude est 32.797.49 euros.

7.23 Etude de faisabilité du projet de renforcement et modernisation des outils informatisés de valorisation des données du contrôle laitier au Maroc :

- **Contexte de l'étude :**

La filière laitière marocaine dépend de la rentabilité de l'activité de production laitière. L'évaluation de cette rentabilité suppose la mise à la disposition des éleveurs d'outils adaptés pour une prise de décision efficiente et ce, par des moyens leurs permettant de mesurer les performances de leurs animaux. Ils auront par

conséquent, la possibilité d'effectuer les choix les plus rentables économiquement et de partager leurs expériences. A cet effet, il y a lieu d'investir dans des systèmes d'aide à la gestion des troupeaux.

La mise en place de tels systèmes suppose préalablement, l'enregistrement des informations du contrôle laitier, la connaissance du pedigree des animaux et le suivi de leurs performances laitières. Ces éléments permettront d'apporter aux éleveurs les moyens nécessaires à la gestion quotidienne de leurs élevages tout en permettant d'évaluer le potentiel génétique de leur cheptel et par conséquent d'améliorer ses performances tout en assurant sa pérennité.

Au Maroc, le redémarrage du contrôle laitier officiel depuis 2006 dans certaines régions permet d'être rassuré quant à ses résultats techniques et de collecte de l'information. Toutefois, les données de production laitière issues du contrôle laitier restent à un niveau très limitée d'utilisation et leur valorisation ne s'appuie pas sur des outils informatiques performants.

- **Objectif de l'étude :**

Cette analyse a pour objectif l'étude de faisabilité d'une solution informatique pour le renforcement et la modernisation des outils de valorisation des données du contrôle laitier national afin d'appuyer les éleveurs de bovins laitiers dans la gestion efficace de leurs élevages.

Ce système informatique (SI) comprendra des données stockées dans des bases de données, ainsi que des programmes (ou applications) qui interagiront avec ces données. Ce SI sera à la fois présent au niveau des organisations professionnelles (niveau local) ainsi qu'au niveau national (niveau central).

Les principales fonctionnalités que le système devra fournir sont les suivantes :

Encodage des données de production laitière, d'insémination artificielle et de généalogies ;

Centralisation de ces données dans une base de données nationale ;

Traitement de ces données à des fins de statistiques ;

Traitement de ces données à des fins d'outils de gestion pour les éleveurs, y compris le calcul des productions cumulées ;

Mise à disposition de ces données pour les évaluations génétiques.

L'étude porte plus précisément sur :

Le développement d'un système informatisé de collecte et d'encodage des données du contrôle laitier au niveau des élevages laitiers ;

La centralisation des données de productions laitières et généalogiques dans une base de données nationale ;

Le développement de méthodes de traitement des données du contrôle laitier nécessaires pour la « certification » des statistiques des performances laitières ;

Le développement des échanges bidirectionnels des statistiques des résultats des performances de reproduction et de productions laitières des élevages entre un site central et plusieurs sites locaux.

- **Coût de l'étude :**

Le coût estimatif de l'étude est de l'ordre de 50.240,00 euros.

Le cout réel du projet est de 48.870,67 euros.

7.24 ONSSA :Organisation les 18 et 19 septembre 2012 d'un atelier national sur l'accord sanitaire et phytosanitaire de l'OMC :

- Objectifs de l'atelier :

Les objectifs de cet atelier se résument comme suit :

- Mise en œuvre de l'Accord sanitaire et phytosanitaire de l'OMC ;
 - Participation aux travaux du Codex, OIE, CIPV ;
 - Règlements des différends en matière SPS ;
 - Sensibilisation des décideurs sur l'importance de l'Accord SPS ;
 - Formation des cadres marocains sur le contenu et objectifs de l'Accord SPS ;
 - Information et sensibilisation des opérateurs économiques sur l'Accord SPS ;
 - Meilleure compréhension de l'enjeu de la mise en œuvre de l'Accord SPS ;
 - Prise en compte des normes internationales (codex, OIE, CIPV) ;
 - Meilleure coopération et concertation entre les différents membres de l'OMC.
- **Coût de l'atelier :**

Le coût estimatif de l'atelier est de l'ordre de 10.000,00 euros.

Le coût réel de l'étude est de 9.103,31 euros.